

Les gardes-malades low-cost débarquent en Belgique

EMPLOI De nouvelles sociétés proposent une assistance à domicile 24 heures sur 24

- Des firmes mettent à disposition des familles des travailleuses venues de l'Est.
- Les services luttant contre la fraude soupçonnent l'émergence d'un nouveau phénomène à partir des échos venus du terrain.
- Jusqu'ici, le secteur était surtout marqué par le travail au noir.

Même si elle semblait se rapprocher, la perspective de placer sa mère de 88 ans en maison de repos continuait de rebuter Guy Martinquet. C'est alors que cet habitant de Charleroi est tombé, dans une librairie où il a ses habitudes, sur une annonce faisant référence à un service d'assistance à domicile 24 heures sur 24. Le temps de prendre contact avec l'entreprise, de peser le pour et le contre et, un jour de décembre, le fils attentif voyait débarquer dans la maison de sa mère une garde-malade roumaine venue tout droit d'Italie.

La société qui propose ce genre de services est carolo. Mais il existe quelques autres entreprises identiques en Wallonie. Même si leur acte de naissance date de quelques mois à peine,

elles sentent généralement le souffre, étirant jusqu'à l'illégalité les possibilités laissées par la directive européenne qui permet le détachement de travailleurs d'un pays à l'autre pour employer en Belgique des gardes-malades venues des pays de l'Est. Bien que travaillant sur le territoire belge, celles-ci ne perçoivent pas des salaires calculés en fonction des barèmes nationaux. Quelque 900 euros, au mieux un petit millier, finissent dans leurs poches à la fin du mois. Le tout pour des durées de travail supérieures à ce que permet la législation belge même si, sur ce point précis, les patrons des entreprises en question ont appris à se défendre de tout abus.

Luc Vanham, à la tête de la société carolo, fait la distinction entre les heures où la garde-malade preste et celles dont elle dispose au-delà pour vaquer à des occupations personnelles. Que ces dernières puissent la cantonner au domicile de la personne âgée où elle loge semble peu lui importer. « La garde-malade loue en fait une chambre dans la maison familiale. Ou plus exactement, nous louons pour elle une chambre. Elle est libre d'y faire ce qu'elle veut, d'avoir des activités pour elle. Et c'est tout à fait légal », affirme-t-il, sûr de lui.

Dans les faits, cette forme d'organisation rend toutefois disponible 24 heures sur 24 la garde-malade. Si celle-ci doit par exemple se lever en pleine nuit pour assister la personne âgée, des heures

supplémentaires commencent à être calculées : un système toujours aussi légal selon Luc Vanham, mais sur lequel la justice carolo semble vouloir se pencher. « En Belgique, c'est toujours la même histoire. Dès qu'on tente de mettre en place des solutions innovantes, on doit se justifier », affirme Luc Vanham.

« Il est très difficile de contrôler car les infractions supposées se passent dans la discrétion des familles » LISE-ANGE TRAUFLER (SIRS)

Au sein du Service d'information et de recherche sociale (Sirs), organisme fédéral qui soutient les services d'inspections sociales dans la lutte contre le travail illégal, ce genre de pratiques commence à être documenté. « C'est ce que l'on appelle les faux détachements », affirme Lise-Ange Traufler, une responsable. Peu d'exemples ont encore été révélés. Mais les échos du terrain nous font dire que le phénomène s'est implanté depuis quelque temps en Belgique avec des sociétés agissant de concert, l'une installée dans des pays comme la Roumanie ou la Bulgarie, qui met à disposition du personnel et l'autre en Belgique, qui les dispatche dans les familles. Pour nous, il est très difficile de contrôler tout cela parce que les infractions supposées se passent dans la discrétion des familles et qu'il nous faut une autorisation du juge d'instruction, sollicitée sur la base

d'éléments solides, pour avoir accès à ces lieux. »

Des travailleuses détachées non payées ou rémunérées à un salaire jugé trop bas se sont déjà plaintes des rémunérations qu'elles percevaient en Belgique. Cela a donné lieu à des enquêtes. « Pour ma part, j'ai eu vent de quelques cas en Flandre », affirme Michel Aseglio, directeur général du contrôle des lois sociales. Là-bas, les gardes-malades ne touchaient que 800 ou 900 euros par mois alors qu'elles étaient présentes au domicile de la personne âgée 24 heures sur 24. Dans certains secteurs, via un arrêté royal, la nuit peut être selon le jargon en vigueur "neutralisée". C'est le cas par exemple pour les employés d'un internat pour lesquels les heures dites de sommeil ne comptent pas. Mais les gardes-malades ne sont pas dans ce cas. »

Jusqu'ici, le secteur était surtout marqué par le travail au noir. Des familles y ont recours lorsqu'elles cherchent pour leurs ascendants une solution à l'écart des maisons de repos. « Si elles voulaient d'une option tout à fait légale, elles devraient faire appel à un service reposant sur plusieurs gardes-malades », explique Michel Aseglio. Ce genre d'offre serait forcément assez onéreux. Ce qui laisse de réjouissantes perspectives aux entreprises adeptes des faux détachements. ■

MATHIEU COLINET

en Italie 1,5 million de « badante » au secours des familles

ROME
DE NOTRE CORRESPONDANT

Palliant le manque de protection sociale pour les personnes âgées, les badante sont devenues indispensables en Italie. Combien sont-elles dans la botte ? Personne n'est en mesure de le dire avec précision. Les organismes publics évoquent le chiffre officiel de 1,655 million d'« aides ménagères » employées dans la péninsule. Mais la catégorie intègre les femmes de ménage, les baby-sitters et les badante, qui s'occupent de personnes âgées. En outre, les chiffres officiels ne prennent pas en compte les aides ménagères qui travaillent au noir. Or un quart de ces dernières seraient en Italie sans permis de séjour et 36 % d'entre elles, quoique munies de permis de sé-

jours, seraient employées sans contrat de travail. La pondération de ces chiffres conduit à une estimation par défaut de 1,5 million de badante, dans leur grande majorité des femmes et à 80 % étrangères.

Si le phénomène date de la fin des années 90, il n'a cessé de se développer et le nombre des badante a doublé depuis 10 ans. Plusieurs motifs justifient cette augmentation : le développement du travail féminin qui empêche les femmes de s'occuper des seniors, la baisse des prestations sociales et médicales à destination des personnes âgées, l'augmentation de la durée de la vie et le développement de pathologies comme la maladie d'Alzheimer, la rareté des assurances privées en Italie. Et ce n'est qu'un début. En 2030, ce sont 2,15 millions de familles

italiennes, une famille sur dix, qui auront besoin d'une badante.

60 % des badante viennent d'Europe de l'Est : Roumanie, Moldavie et Ukraine principalement, 30 % d'Amérique du Sud (Pérou et Colombie), 5 % d'Afrique et 5 % d'Asie. Elles ont en moyenne 37 ans et gagnent environ 800 euros net par mois, le plus souvent logées et nourries. Si celles qui sont arrivées avant 2005 imaginaient une permanence brève dans la péninsule, les nouvelles venues cherchent davantage à se refaire une vie en Italie.

Les badante sont plus nombreuses dans le Nord que dans le Sud et de multiples sites Internet permettent de croiser l'offre et la demande. Elles sont bien acceptées dans la péninsule, où personne ne conteste le rôle qu'elles jouent. Toutefois, la presse se fait parfois l'écho de mariages spectaculaires entre jeunes badante et des hommes qui ont le

double, voire le triple, de leur âge ou de captations d'héritages dénoncées par des familles italiennes.

Mais l'expatriation de ces jeunes femmes a également un coût affectif. Beaucoup d'entre elles ont en effet une famille et des enfants dans leur pays de provenance. Selon l'Ong ADRI (Association des femmes roumaines en Italie), 40 enfants roumains dont les mères travaillent en Italie se sont suicidés depuis 2008.

Le terme badante a également fait son entrée dans le langage politique transalpin. Après l'accident cérébral d'Umberto Bossi, la sénatrice Rosa Angela Mauro, à la fois garde-malade et collaboratrice politique du leader lombard, était devenue la vraie patronne de la Ligue du Nord. Toute la presse l'avait alors surnommée : « la badante de fer ». ■

DOMINIQUE DUNGLAS

DANS UNE FAMILLE**« Elle était là 24 heures sur 24, ne sortait pas »**

Louise Claes avait 88 ans quand la maladie d'Alzheimer a obligé ses enfants à veiller sur elle presque 24 heures sur 24. Et puis, un jour, son fils est tombé sur une petite annonce. *« Ce que proposait la société était idéal, explique-t-il, puisque nous ne voulions pas lui imposer un déménagement dans une maison de repos et que de notre côté, il n'était pas possible d'être présent constamment. »*

La garde-malade qui débarque dans la maison familiale installée dans la région de Charleroi est roumaine. Elle est dévouée, marque de la bonne volonté mais parle peu le français. *« Cet aspect-là était embêtant, explique Guy Martinquet. Cela ne facilitait pas les contacts que nous pouvions avoir avec elle d'une part et ceux qu'elle pouvait avoir avec ma mère d'autre part. La société nous avait un peu vite assuré qu'il n'y aurait pas de problèmes de ce côté-là... »*

La garde-malade était présente 24 heures sur 24. Elle veillait aux soins quotidiens de l'occupante des lieux, à l'entretien de la maison. Quand elle en avait fini, elle ne quittait pas pour autant la maison. *« Elle était là vraiment tout le temps et cela nous arrangeait bien d'une certaine façon, explique Guy Martinquet. Au niveau du coût, il était question d'heures supplémentaires dès qu'elle intervenait au-delà de ce qui était considéré comme normal. Le souci, c'est qu'avec une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer et nécessitant une surveillance presque constante, il est difficile de faire la distinction et de voir ce qui relève des heures supplémentaires. »*

M.C.